

Séance du 25 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA TRIMOUILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Brigitte ABAUX, Maire.

Date de la convocation : 17 août 2023
Date d'affichage de la convocation : 17 août 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers représentés : 0
Nombre de Conseillers absents : 1

Présents : Mme ABAUX Brigitte. MM. PICHEREAU Ludovic. DESHAIS Christophe. GUILLON Alain. KRZYZELEWSKI Richard. Mmes GUILLET Valérie. RIGOLET Cécile MM. VAN THILLO Louis. MORISSET Fabien. BONGRAND Jérôme. Mme MAUDUIT Ophélie.

Absent excusé : M. LAPORTE MANY Antoine

Mme Ophélie MAUDUIT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

Ordre du jour :

- Election d'un secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

2023_51 Augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien en contrat CAE-CUI-PEC (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi- Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétences).



2023_51 Augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien en contrat CAE-CUI-PEC (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi- Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétences).

Mme le Maire rappelle que, par délibération n°2023-49 en date du 12 juillet 2023, il a été décidé de recruter un agent d'entretien en contrat CAE-CUI-PEC, à raison de 26 heures par semaine.

Compte-tenu des tâches à effectuer notamment à l'école, Mme le Maire propose d'augmenter le temps de travail de cet agent et de le fixer à 35 heures par semaine (35/35^{ème}).

Elle soumet ce sujet à l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe à compter du 1^{er} septembre 2023 le temps de travail de l'agent d'entretien en contrat CAE-CUI-PEC à 35 heures par semaine (35/35^{ème}) soit un temps complet,

- autorise Mme le Maire ou en cas d'absence MM les Adjoints à signer tout document relatif à cette affaire.

La séance est close à 19 h 15

Mme le Maire,
Brigitte ABAUX

Mme la Secrétaire de séance,
Ophélie MAUDUIT